



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020018

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/12/2024 11H05 C:000091 I:32622
V/REF : 996177
V/Appel du Samedi 07/12/2024 a 11H05

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Grandiflora
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 2772-05
IMMEUBLE : LES PINSONS
163 RUE DE LA ROUETTE
01600 MASSIEUX

Feillens, le 03 Février 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : ALLEE N163 RUE DE LA ROUETTE - CONTACTER M DONZE TEL *06 62468061*
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT AU NIVEAU DU REGARD DANS LE LOCAL
POUBELLE
Donneur d'ordre : Ste PERMANENCE SEMCODA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 07/12/2024 A 15H00 :
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU SIPHON DE SOL DU LOCAL POUBELLES A PARTIR DU
REGARD EXTERIEUR.
BOUCHON CAUSE PAR DES RACINES.

OBSERVATIONS : DE AB Email envoyé le 30/01/25 a 09H45 Mme J VOUILLON
MP AB Email envoyé le 09/12/24 a 11H02 Mme A ALEXANDRE
MP AB Email envoyé le 09/12/24 a 11H01 M. E Almarcha - Port -

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'un système de caméra vidéo couleur permettant le contrôle visuel des canalisations.
Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression permettant le nettoyage de la canalisation avant l'inspection.
Fourniture d'un rapport complet (photos couleur, défauts, préconisations) et d'un DVD de l'inspection télévisée effectuée.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020018

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,93	28,93
1,00	Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	70,54	70,54
1,00	Déplac.hydrocureur Lu-Ve 18h-8h/SDJF	1	225,15	225,15
0,75	H.Véhi. HP-Pompape-Refoulement le 07/12	1	173,31	129,98
0,75	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	1	173,31	129,98
TOTAL H.T.				584,58
T.V.A. a 10,00%				58,45
TOTAL T.T.C.En EURO				643,03

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 996177 du 30/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE TREVoux

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVoux

Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; jessie.vouillon@semcoda.com

163 RUE DE LA ROUETTE

LES PINSONS

01600 MASSIEUX

Référence de la Demande

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 231060001-1

02772-00005-00001 163 RUE DE LA ROUETTE

LES PINSONS

Délai

Date limite exécution : 14/02/2025

Observations

VOS REF : APPEL DU 07/12/24 0 11H05

BON DE REGULARISATION

BC VALIDE PAR FLORIAN VERGNEAUX

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Bon de régularisation suite à intervention en astreinte le samedi 07/12/24 à 15h (suite à appel de Mr DONZE) suite à un refoulement au niveau du regard dans le local poubelle allée 136 rue de la rouette Les Pinsons01600 TREVoux.	1,00	584,57	584,57	58,46	643,03

Total H.T.	584,57
Total TVA	58,46
Total TTC	643,03

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par VOUILLON Jessie le 30/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **163 RUE DE LA ROUETTE LES PINSONS 01600 MASSIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **30/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 996177